Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_24-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MARS 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	51
Présents	43
Votants	46

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 09/03/2026

L'an 2026, le 05 mars à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 27 février 2026, la séance est présidée par Loïc REGEARD Président.

Présents : Loïc REGEARD, Benoit SOHIER, David BUISSET, Christelle BROSSELLIER, Christian TOCZE, Joel LE BESCO, Evelyne SIMON GLORY, Georges DUMAS, Marie-Madeleine GAMBLIN, Jérémy LOISEL, Marie-Thérèse ANDRE, Jean-Pierre BATTAIS, Olivier BERNARD, Béatrice BLANDIN, Nancy BOURIANNE, Marie-Thérèse CAKAIN, Annie CHAMPAGNAY, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEREUC, Rémi COUET, Vincent DAUNAY, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Stephan DUPE, Catherine FAISANT, Yolande GIROUX, Rozenn HUBERT-CORNU, Olivier IBARRA, Luc JEANNEAU, Pierre JEHANIN, Jean-Yves JULLIEN, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Erick MASSON, Vincent MELCION, Etienne MENARD, Jean Pierre MOREL, Catherine PAROUX, Marcel PIOT, Annabelle QUENTEL, Marie-Paule ROZE, Pierre SORAIS, Benoit VIART.

Pouvoir(s) : François BORDIN pouvoir à Pierre SORAIS, Julie CARRIC pouvoir à Marcel PIOT, Sandrine GUERCHE pouvoir à Rozenn HUBERT-CORNU.

Absent(s) excusé(s) : Christophe BAOT, François BORDIN, Julie CARRIC, Sandrine GUERCHE.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Alain COCHARD, Arnaud RIVIERE, Isabelle THOMSON.

Secrétaire de séance : Nancy BOURIANNE

N° 2026-03-DELA-024 : ZAE du Champ Poussin - Dingé : Cession de délaissés à la SARL POULAIN FRERES

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_24-DE

1. Cadre règlementaire :

- Vu l'article L3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Vu l'article L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique et notamment la compétence « développement économique » ;
- Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 16 décembre 2024 ;
- Vu la demande de la SARL POULAIN FRERES BATIMENT, en date du 29 septembre 2025 ;
- Vu l'avis du service des domaines en date du 29/01/2026 ;

2. Contexte :

La SARL POULAIN FRERES BATIMENT est propriétaire du lot n°8 de la ZAE du Champ Poussin, et titulaire d'une promesse unilatérale de vente pour le lot n°9 mitoyen.

De la même manière que pour le lot n°8, des délaissés correspondant à des surfaces engazonnées bordent le lot n°9 et l'entreprise est désireuse de les acquérir sur le côté Est, afin de faciliter l'implantation du futur bâtiment.

Cette vente permettrait en outre de réduire l'entretien des espaces végétalisés de la ZAE incombant à la communauté de communes.

3. Description du projet :

Il est proposé céder à la SARL POULAIN FRERES BATIMENT, une emprise foncière sur la commune de DINGÉ définie selon le plan annexé ci-joint et aux conditions suivantes :

- Parcelles : 0D n°1495 et 0D n°1509 (Lot n°9), 0D n°1512p et 0D n°1666p (délaissés) redécoupées selon le plan annexé
- Surface : 1.103 m² *(estimés)*
- Prix : 15,00 € HT / m² soit 16.545,00 € HT *(estimés)*
- Frais : La SARL POULAIN FRERES BATIMENT supportera les frais d'acte liés à l'acquisition.

  Les frais de géomètre seront pris en charge par CCBR.
- Représentation : Etude du Mail à COMBOURG (35270)

Après avoir effectué les divisions cadastrales nécessaires, les surfaces correspondantes seront donc intégrées à celles constituant le lot n°9.

Avis du bureau communautaire en séance du 5 février 2026 : FAVORABLE

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **AUTORISER** la cession à la société POULAIN FRERES BATIMENT, ou toutes autres personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'une emprise foncière constituées des parcelles cadastrées 0D n°1495 et 0D n°1509 (Lot n°9), 0D n°1512p et 0D n°1666p (délaissés) redécoupées selon le plan annexé ;

- **APPROUVER** le prix de vente de 15,00 € HT / m² ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_24-DE

- **PRÉCISER** que les frais de géomètre seront à la charge de la Communauté de communes ;

- **DESIGNER** l'étude notariale du Mail à COMBOURG (35270) pour représenter le vendeur et la Communauté de communes dans cette affaire ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte authentique et tous les autres documents se rapportant à cette acquisition ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Nancy BOURIANNE
Acte signé

Le Président
Loïc REGEARD
Acte signé